



6H ROLLER SUD-ESSONNE

Règlement de l'épreuve

Circuit de l'épreuve :

Le parcours de l'épreuve développe une dimension de 1,2km. C'est un circuit de karting développant de nombreux virages sur un sol lisse. Il est de type « circuit fermé ». Le sens de l'épreuve est défini en sens horaire

Type d'épreuve :

L'épreuve des « 6 heures roller » est une course au temps : **6 heures** et en relais par équipe d'au maximum 5 participants, Individuel autorisé. L'épreuve est inscrite aux calendriers régionaux "ENDURANCE" de la ligue.

Jury :

La Commission Course de la Ligue Ile de France, désigne le Jury de l'épreuve. La direction du jury est assurée par le juge-arbitre. Le juge-arbitre doit établir un rapport de la manifestation selon le modèle fédéral, il est remis, après l'épreuve, à l'organisateur, le jour de la manifestation.

Le rôle du jury est d'assurer la régularité de l'épreuve, de valider les classements, de traiter les réclamations,... selon les termes du règlement fédéral. Il n'est en aucun cas un signaleur.

Le jury se réserve le droit d'arrêter tout participant considéré comme dangereux pour lui-même comme pour les autres.

Sécurité :

L'organisateur d'une épreuve sur un circuit privé quantifie les signaleurs sur l'itinéraire du circuit.

Engagement des équipes :

La gestion et la validation des engagements sont exclusivement réalisées par le CDRS91 qui agit en tant qu'organisateur de manière que les participants aient un correspondant unique.

- L'engagement est fait uniquement par équipe. Tout engagement est ferme et définitif. Il implique l'acceptation complète du règlement et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit à moins de quinze jours avant la date de l'épreuve. Le site EnduRoller.fr est le site internet d'inscription à cette course.
- Une équipe est composée de patineurs :
 - licenciés à la FFRS (licence FFRS en cours de validité à la date de l'épreuve avec la mention compétition)
 - Ou Présentant un certificat médical de non contre-indication à la pratique du roller en compétition **de moins d'un an.**
 - Ou de l'attestation de moins de 3 mois, de réponses négatives au Questionnaire de Santé QS-SPORT cerfa 15699*01 Complétant la licence de la saison précédente avec la mention compétition à présenter aussi.
- Chaque participant doit savoir freiner et tourner correctement (niveau minimum : roue verte - ERF école de roller). Ce circuit est de niveau minimum ERF vert.
- Le nombre maximum d'équipes engagées est défini par l'organisateur. Passé le quota fixé, les inscriptions sont placées sur une liste d'attente selon leurs dates de réception.
- Le dossier d'engagement complet doit parvenir au CDRS91, 10 jours avant la date de l'épreuve.
- Le CDRS91 confirme l'inscription de chaque équipe par tous moyens à sa disposition.

Responsabilité :

Les coureurs participent à la compétition sous leur entière et exclusive responsabilité. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident lié à un mauvais état de santé de compétiteur ou à une défaillance de son matériel individuel. L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable du vol ou de la détérioration d'effets personnels des participants causé par un tiers. Les participants sont responsables de la surveillance de leurs effets personnels.

Tous les coureurs et leurs accompagnateurs se doivent de respecter les lieux et leurs règles de fonctionnement et de laisser le site aussi propre qu'à leur arrivée.

Droit à l'image :

Par son engagement, tout participant autorise le CDRS91 ; les partenaires officiels du CDRS91 et les médias accréditées à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il/elle pourrait apparaître dans le cadre de la manifestation.

Nom de l'équipe :

Le nom de l'équipe est libre. Toutefois, pour des impératifs d'identification de l'équipe, utilisez un nom qualifiant unique, par exemple : « les elfes », « Malibu », Proscrire les noms comme : « équipe 1 », « équipe 2 »...

Catégories 6 Heures Roller SUD-ESSONNE:

L'âge retenu de chaque équipier est compté à la date de l'épreuve pour les mineurs et en année pleine selon les critères du règlement course pour les majeurs. Les équipes sont regroupées dans les catégories suivantes :

- Solo Homme +18ans (IDH)
- Solo Femme +18ans (IDF)
- Duo Homme ou mixte +16ans, minimum un +18 ou adulte référent présent sur site (DUX)
- Duo Femme +16ans, minimum un +18 ou adulte référent présent sur site (DUF)
- Junior : 5 patineurs de 12 à moins de 18 ans avec un référent adulte minimum présent sur le site (JNX)
- Senior femme : 3 à 5 patineuses, moyenne âge >=18 ans et <= 35ans (SNF)
- Senior homme ou mixte : 3 à 5 patineurs, moyenne âge >=18 ans et <=35ans (SNX)
- Vétéran Mixte : 2 à 5, moyenne âge > +35ans (VEX)

Si au moins 3 équipes inscrites, la catégorie QUAD (QDX) de 3 à 5 patineurs en quad de +16ans minimum et un +18 ou adulte référent présent sur site En Catégorie Senior ou Vétéran, la moyenne des âges des coureurs de l'équipe détermine la catégorie de l'équipe.

Le CDRS91 validera la catégorie d'affectation.

Équipement des patineurs :

Les patineurs doivent être équipés de patins avec soit 2 paires de roues parallèles (QUAD) soit de roues en ligne (50cm de long et 8 roues au maximum). Les freins sont acceptés. La dimension des roues est libre pour les patineurs de 18 ans et plus. Les ski-roues sont interdits. L'ensemble des dispositions fédérales d'équipement des patineurs s'applique : **le port du casque est OBLIGATOIRE**, les protections sont vivement recommandées.

Le port de matériel comme une mini-caméra sportive fixée sur le casque est toléré dans la mesure où l'équipement n'entrave ni la vigilance du porteur ni la sécurité des autres concurrents et la sienne.

Programme :

- Remise des dossards : le jour de l'épreuve, à partir de 8h45
- Reconnaissance, échauffement : ouvert environ 1 heure avant le départ jusqu'à 9h45
- Appel des Equipes au départ : 15 minutes avant le départ.
- Départ de l'épreuve de 6 heures : 10h
- Arrivée : 16h, l'enregistrement des arrivées est fait au maximum pendant 15 minutes après les 6 heures de l'épreuve.
- Restitution des dossards : ouvert après l'arrivée pendant au maximum 1 heure.
- La cérémonie de clôture à 17h maximum.

Pointage, Classement :

Le chronométrage/comptage est exclusivement réalisé par le CDRS91, ou le prestataire choisit par le CDRS91 pour cette mission qui agit pour le compte de l'organisateur de manière à ce que les participants aient un résultat cohérent. Le pointage de chaque passage de chaque patineur est fait sur la ligne d'arrivée. Il est réalisé grâce à un système de puces électroniques. Chaque patineur est doté d'un transpondeur. Le système délivrera un classement intermédiaire provisoire de l'ensemble des équipes engagées : à minima une fois par heure en version papier ou affiché par des moyens informatiques dans le stand résultat prévu par l'organisateur.

Le classement général de l'épreuve, par catégorie, après validation et officialisation par le jury, sera diffusé et rendu public par l'organisateur.

Dossard :

Chaque participant porte un dossard personnalisé fixé par 4 épingle à ce qu'il soit bien visible en toutes circonstances. Le dossard permet de contrôler l'appartenance des participants à la manifestation (assurance). Chaque participant est doté d'une puce électronique fixée à un bracelet porté à la cheville. Au passage sous le portique ou boucle d'arrivée, le patineur est averti de la prise en compte de son passage par un signal sonore et/ou lumineux.

Le témoin :

Par équipe, il n'y a qu'un seul patineur en course. Chaque équipe dispose d'un témoin. Ce témoin doit être porté par le coureur en course depuis le départ, transmis dans la zone de relais à un coéquipier, jusqu'à l'arrivée après le temps de course.

Départ :

Chaque équipe choisit librement le patineur qui prendra le premier relais. Ce patineur participe au départ. Les patineurs au départ sont groupés derrière la ligne de départ (*en général au début de la zone de relais, minimum 100 m avant la ligne d'arrivée*). Le départ est donné sous la direction de l'organisateur.

→ Attention, l'organisation de la grille de départ se fera dans l'ordre des inscriptions !

Points chauds :

Si l'organisation nous le permet, des points chauds durant l'épreuve 6H Roller : A l'heure prévue de chaque point chaud, le premier patineur éligible qui passe la ligne d'arrivée ou la boucle d'entrée dans les stands, le remporte. Ce patineur et les membres de son équipe ne seront plus éligibles pour les points chauds suivants. La liste des gagnants sera affichée sur un panneau au stand résultat prévu par l'organisateur.

L'arrivée :

La ligne d'arrivée est matérialisée selon les règles fédérales. L'heure réelle d'arrivée du patineur en course de chaque équipe est enregistrée après avoir effectué le temps de l'épreuve prévue (6 heures). Le patineur qui prend le dernier relais et passe sous le portique d'arrivée avant l'heure officielle d'arrivée termine le tour en cours qui est comptabilisé. En cas d'égalité de nombre de tours, l'heure d'arrivée réelle du dernier patineur de l'équipe est déterminante dans le classement général de l'épreuve.

Récompenses :

La cérémonie de remise des récompenses du 6H Roller Sud-Essonne est réalisée par l'organisateur. Les trois premières équipes de chaque catégorie seront récompensées selon la participation recensée dans les catégories. La catégorie Quad nécessite que tous les patineurs roulent en quad et qu'il y ait au moins 3 équipes inscrites dans cette catégorie.

Zone de relais, passage de témoin :

La zone de relais est matérialisée entre le début et la fin de la zone des stands patineurs. La zone de relais prévoit un cheminement de retour sécurisé pour les équipiers ayant passé le témoin. Les patineurs qui font le choix d'un passage sans relais, reste sur le circuit principal sans passer dans la zone de stand. Une zone de sécurité d'au minimum 20 m de part et d'autre du portique d'arrivée doit rester libre. Les compétiteurs qui roulent dans un train de solos et qui souhaitent passer le relais à un de ses équipiers devront quitter le groupe de solos au minimum à 50 m avant le début de la zone de relais.

Le témoin ne peut être passé que dans la zone de relais. Le passage de témoin doit être exécuté à faible vitesse afin de limiter les risques de chute et améliorer la sécurité de cette zone - le passage de relais à "l'américaine" est autorisé dans le respect des autres concurrents et en veillant à la sécurité de tous. Cette autorisation peut être suspendue par le juge arbitre en fonction des comportements de courses.

Les équipes sont entièrement libres tant dans l'ordre de la prise de relais de chaque équipier que du nombre de tours consécutifs que chaque équipier peut effectuer.

Incident de l'épreuve : Le juge-arbitre est seul habilité à neutraliser, suspendre ou arrêter définitivement la course pour toutes raisons de sécurité qu'il jugera nécessaire dans l'intérêt des participants. Le juge-arbitre informe l'organisateur de ses décisions. L'organisateur doit prendre dans les meilleurs délais les mesures utiles.

Secours :
L'organisateur a prévu un service de premiers secours sur le site pour les participants, spectateurs et bénévoles.

Assistance :
Les patineurs sont libres d'emporter l'équipement qu'ils jugent utile. Les patineurs en difficulté en course peuvent recevoir une assistance d'autres participants en course ou d'un agent de l'organisation dédié à cette tâche. Le patineur en difficulté doit terminer le tour par l'itinéraire de l'épreuve, dans le sens de circulation de l'épreuve.

Pénalités :
Tous gestes antisportifs, toutes actions mettant en cause la sécurité des participants ou tous manquements au règlement signalés par un juge entraîne obligatoirement une pénalité d'1 tour.

En cas de récidive, la pénalité est automatiquement portée à 3 tours.
Le juge-arbitre est le seul habilité à disqualifier soit le patineur soit l'équipe complète en cas de faute grave.

Réclamations :
Les réclamations ne sont admises que pour le décompte des tours de son équipe. Elle est faite auprès du juge-arbitre au maximum 15 minutes après l'arrivée du dernier compétiteur.

Recours :
Toutes équipes désirant déposer un recours sur décision prise par le Juge-arbitre devra le faire par écrit auprès de la Ligue Ile de France au maximum dans un délai de 8 jours après l'épreuve, en apportant la preuve de sa requête. La commission course de la ligue statuera avec le CDRS91 et rendra sa décision dans les meilleurs délais. Tout recours ne remet en aucun cas en cause les récompenses remises lors de la manifestation.

Cérémonie de clôture :
L'organisateur de l'épreuve prévoit une cérémonie de clôture ou seront mises à l'honneur les équipes participantes, les bénévoles en charge de l'organisation de l'épreuve et l'ensemble des partenaires. L'ensemble des participants sont conviés à cette fête. Le protocole se fera en présence des représentants officiels des partenaires institutionnels, des structures associées à l'organisation et de nos partenaires.

Annulation de l'épreuve :
L'organisateur de l'épreuve peut être contraint à annuler la manifestation par décision des autorités de tutelle : ministérielle, préfectorale, municipale, fédérale... en raison d'événements exceptionnels : intempéries majeures, actes mettant en cause la sécurité, la santé publique, ou tout manquement à la sécurité des participants... L'organisateur informera l'ensemble des participants et les acteurs concernés aussi rapidement que possible par tous moyens disponibles.

Installation sur site :
Le site dispose de Box en nombre limité, en bord de zone de relais.
→ **Attention, Les équipes y seront placées par l'organisation dans l'ordre des inscriptions.**
A défaut il vous sera indiqué où monter votre propre barnum.
Les Campings Car peuvent disposer d'une zone spécifique de stationnement pour la nuit, facturée 15€ par le site d'accueil (nous contacter avant)
L'accès au parking coureur, en proximité des boxes, n'est possible qu'avant 9h45. Ensuite le stationnement s'effectue sur la rue d'accès et est interdit autour du rond-point.

TARIFS en euro et DATES :

Ouverture des inscriptions à partir du 1 mai , sur le site Enduroller.fr et **fin des inscriptions au 12 octobre.**
Le règlement avec un chèque par équipe à l'ordre du CDRS91 doit parvenir accompagné de tous les documents non téléchargés sur le site, au plus tard 7 jours après l'enregistrement de l'équipe, à CDRS91 – 6h SE - **27 route de granville 91530 Le Val St Germain.**
Une confirmation de la réception et de la validation du dossier, de la catégorie et de la dispo d'une place en bloc, vous sera faite en retour par mail.

	Tarif promotionnel jusqu'au 10/9	Tarif du 11/9 au 12/10
SOLO	30	50
DUO	40	65
EQUIPE	65	90

Il sera mis à disposition de chaque concurrent un transpondeur (ou puce électronique) contre une caution de 60€ par transpondeur. Prévoir un chèque de caution à l'ordre du CDRS91 pour le retrait des dossards.

Formalisme de l'AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) _____ (nom, prénom du responsable légal)

Téléphone Portable _____

Autorise mon enfant _____ (nom, prénom de l'enfant)

A participer aux « 6 Heures de Roller du Sud-Essonne » et autorise les responsables de la manifestation à prendre, en cas d'urgence, toutes les dispositions médicales nécessaires, y compris des examens médicaux invasifs (prise de sang...)

Personne à prévenir en cas d'urgence, Adulte référent présent sur le site pendant la course :

Nom, Prénom _____

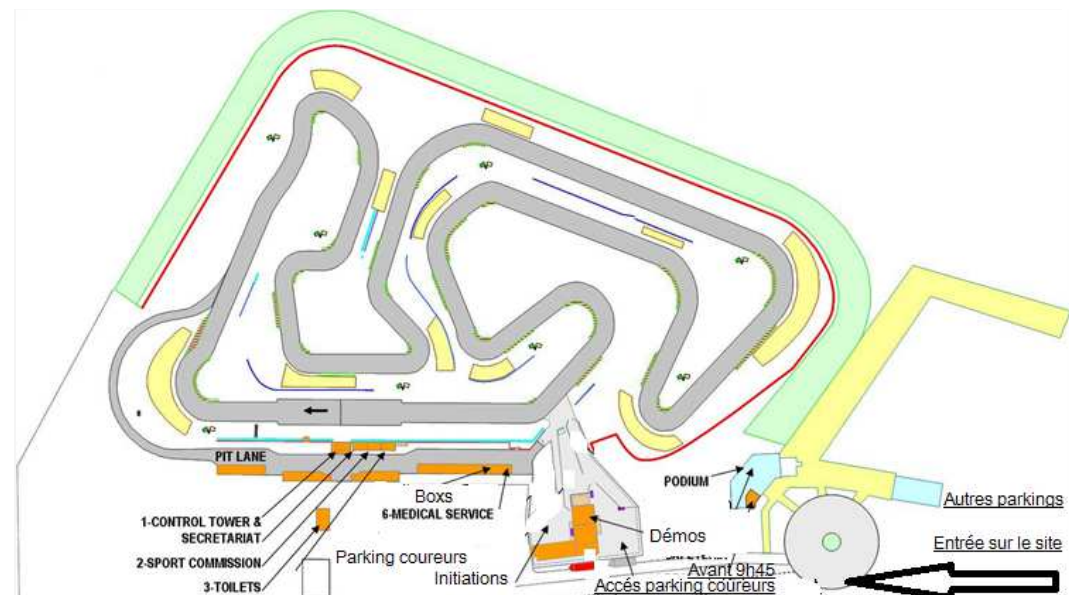
Téléphone portable _____

Cet adulte référent participe-t-il aussi à la compétition ? Oui / Non

Fait à _____ (lieu d'habitation)

Le _____ (date d'autorisation) **Signature du représentant légal**

Cette édition est notre première édition et nous souhaitons vous voir nous encourager dans la démarche en enregistrant au plus tôt vos participations pour sécuriser cette mise en œuvre. Merci de votre compréhension.



Circuit Gabriel Thirouin, Karting d'Angerville . dans Angerville (91670) , direction Villeeneuve (suivre panneaux KARTING)

GPS : Latitude : 48.29057174645531 Longitude : 2.005777359008789

Renseignements auprès de 6hRollerSudEssonne@cdrs91.fr

6H ROLLER SUD-ESSONNE - Règlement Sportif – 2018